



Rapporteur : M. MARTIN

N° AD_2025_0055

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Bilan des travaux réalisés par le comité d'évaluation des politiques publiques en 2024 et perspectives pour 2025

Le 20 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. DELAUNAY (pas de pouvoir donné), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), Mme LARUE (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LE FRÈNE (pouvoir donné à M. MARCHAND), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. SALMON (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h07.

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine réalise depuis de nombreuses années des évaluations de ses politiques départementales (plus de 35 évaluations menées en 15 ans), à la suite du constat fait dès le début des années 2000 de la nécessité de formaliser, développer et renforcer ses pratiques d'évaluation.

Sur la base de cette réflexion, il porte depuis 2009 une démarche globale formalisée, dotée d'un cadre méthodologique et d'une charte (élaborée en 2018) pour développer les pratiques d'évaluation au sein de la Collectivité, à l'appui d'une instance départementale composée d'élus départementaux.

Pour ce faire, l'Assemblée départementale a adopté le principe d'une formalisation et d'un renforcement des pratiques d'évaluation des politiques publiques au sein du Département en session du 13 février 2009, puis a créé en juin 2009 le Comité départemental d'évaluation, chargé du pilotage du programme annuel d'évaluation et composé d'élus.

L'instance départementale d'évaluation a évolué, devenant le 16 décembre 2021 le comité d'évaluation des politiques publiques, à l'appui du retour d'expérience sur sa décennie de fonctionnement et la mise en place du nouvel exécutif.

Il est actuellement composé de 7 élus titulaires, dont 4 élus de la majorité et 3 élus de la minorité. Sont également désignés 7 élus suppléants.

Lors de la session du 15 décembre 2023, ont été désignés monsieur de Gouvion Saint-Cyr en tant que président du comité d'évaluation des politiques publiques et madame Courteille en tant que Vice-présidente de cette instance. Sont également membres titulaires à ce jour : madame Bouton, madame Faillé, madame Féret, monsieur Martins, monsieur Perrin.

De plus, 7 membres suppléants ont été désignés pour siéger au comité d'évaluation en cas d'absence des membres titulaires : madame Billard, monsieur Le Guennec, monsieur Le Moal, madame Mainguet-Grall, madame Saliot, monsieur Soulabaille et madame Toutant.

Le présent rapport a pour objectif de rappeler le rôle de cette instance (I), puis de faire un bilan synthétique de son action en 2024 (II), ainsi que des perspectives d'évaluation pour 2025 (III).

I. LE RÔLE DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le Comité départemental d'évaluation des politiques publiques est l'instance de l'évaluation au sein du Conseil départemental, et assure quatre missions principales :

- proposer le programme annuel d'évaluation, qui est validé en groupe exécutif restreint ;
- suivre les travaux d'évaluation avant la présentation des résultats en session ;
- appuyer les préconisations d'amélioration de l'action publique ;
- communiquer en interne et en externe sur les évaluations menées.

L'Assemblée départementale est destinataire des résultats des évaluations, présentés en session, ainsi que du bilan annuel d'activité du comité d'évaluation des politiques publiques.

II. LES ACTIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN 2024

Le programme pluriannuel 2023 - 2024 d'évaluation des politiques publiques a été défini en deux temps entre fin 2023 et début 2024.

Le Comité départemental d'évaluation, dans sa nouvelle configuration depuis son renouvellement en décembre 2023, s'est réuni à 2 reprises en 2024 (en mars et mai). L'année 2024 a permis d'activer la dynamique autour de la mise en œuvre du programme d'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, 2024 a été l'occasion de travailler sur 2 sujets phares :

- **l'évaluation concernant le « devenir des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance »**

La mission a été pilotée par le service évaluation, pilotage et audit du Département d'Ille-et-Vilaine, en étroite collaboration avec la direction enfance famille. Un prestataire - ASDO Etudes - a été missionné pour réaliser l'étude pour le compte du Département.

L'évaluation visait à mettre en lumière le profil des jeunes âgés de 18 à 25 ans en 2023 qui ont connu un parcours de placement en Ille-et-Vilaine, *a minima* entre leurs 15 et 18 ans, quelle qu'en soit la durée, ainsi que de comprendre quel a été leur processus d'accès à l'autonomie. L'idée était également d'analyser ce qui a fait levier dans cette autonomisation, ce qui a constitué un frein ou a pu manquer, afin d'améliorer à l'avenir la prise en charge des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

La méthode retenue reposait sur 5 axes : une analyse de données statistiques concernant les 4 579 jeunes concerné.es par un parcours de placement sur une décennie (entre 2013 et 2023) ; une analyse fine de 260 dossiers jeunes localisés dans 10 centres départementaux d'action sociale ; des entretiens avec 28 jeunes confié.es ou ayant été confié.es à l'aide sociale à l'enfance d'Ille-et-Vilaine, des rencontres avec 16 professionnel.les (en interne : travailleur.euses sociaux.ales de l'aide sociale à l'enfance au Département, référent.es revenu de solidarité active, assistant.es familial.es, et en externe, professionnel.les de missions locales et d'établissements de protection de l'enfance) ; et enfin une exploration comparative de la littérature nationale sur la prise en charge des jeunes majeurs de l'aide sociale à l'enfance.

Cette évaluation a été diffusée en juin 2024 auprès d'interlocuteur.ices clé.es via la synthèse de 4 pages des résultats, ainsi que lors de réunions auprès des établissements de protection de l'enfance notamment le 2 octobre 2024, organisé par la direction enfance-famille, en présence de :

- professionnel.les des établissements de protection de l'enfance, missions locales, résidences habitat jeunes, association Repairs 35 ;
- professionnel.les départementaux.ales (notamment de la direction enfance famille et de centres départementaux d'action sociale, d'agences et des assistants familiaux ayant participé à l'évaluation).

Conformément à la charte départementale d'évaluation des politiques publiques, les résultats (le rapport et la synthèse de 4 pages) ont été présentés en session de l'Assemblée départementale en juin 2024 et mis en ligne sur le site internet et intranet du Département.

- **L'évaluation concernant les impacts de la politique culturelle breillienne sur le travail social et ses bénéficiaires**

La mission est pilotée par le service évaluation, pilotage et audit du Département d'Ille-et-Vilaine, en étroite collaboration avec le service action culturelle. Débutée au dernier trimestre 2024, cette évaluation se poursuivra en 2025.

L'évaluation vise à objectiver les effets et impacts de la politique culturelle à la fois pour les bénéficiaires d'accompagnement social, et pour les professionnels du travail social. L'idée est également d'analyser les point forts et les points d'amélioration à apporter.

La méthode reposera sur 4 axes : une analyse de données statistiques ; des entretiens avec des bénéficiaires (suivis en centre départemental d'action sociale, accueillis en établissement ayant développé des actions culturelles avec le Département, et situés sur le champ de la protection de l'enfance, du handicap, des personnes âgées ou de l'insertion) ; des rencontres avec des professionnel.les du travail social en interne (travailleur.euses sociaux.ales du Département), et en externe (professionnel.les de l'insertion, établissements de protection de l'enfance, handicap,

personnes âgées ayant développé.es des actions culturelles avec le Département) ; des rencontres avec des professionnel.les du champ culturel en externe (acteurs culturels).

III. PERSPECTIVES D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN 2025

Courant 2025, au terme de la démarche, le comité d'évaluation des politiques publiques sera destinataire des résultats de l'évaluation portant sur les impacts de la politique culturelle sur le travail social et ses bénéficiaires en Ille-et-Vilaine, et suivra les travaux du nouveau programme d'évaluation pour l'année.

De plus, les évaluations étant assorties de préconisations dont le but est d'améliorer les politiques publiques en procédant à des ajustements ou à des évolutions, le comité d'évaluation des politiques publiques s'assurera de la mise en œuvre des préconisations retenues dans les évaluations menées de 2020 à 2024, dans une logique d'évolution et d'amélioration de l'action publique.

Décide :

- de prendre acte du bilan 2024 du Comité départemental d'évaluation des politiques publiques et des perspectives pour 2025.

Vote :

Pour :	Contre :	Abstention :
Il est pris acte des conclusions ci-dessus.		

Transmis en préfecture le : 28 mars 2025 ID: AD_2025_0055	Pour extrait conforme
---	-----------------------